

DELIBERATION N° 27/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER
Séance du 24 novembre 2015

Subventions de fonctionnement aux établissements partenaires – 2015

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

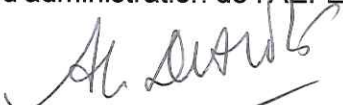
Le Conseil d'administration adopte les subventions de fonctionnement aux établissements partenaires pour un montant de 33 000 euros :

- Ecole maternelle franco australienne Red Hill (Canberra- Australie) : 11.000€
- Ecole française de Siem Reap (Siem Reap- Cambodge) : 6.000 €
- Ecole francophone de Pattaya (Pattaya- Thaïlande) : 16.000€

Nombre de votants: 26 Pour : 26 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 24 novembre 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCÔTES